





# 180 corbeilles de tri sélectif dans l'espace public



# Conférence de presse Vendredi 22 septembre 2023





# **COMMUNIQUÉ**

## 180 corbeilles de tri sélectif déployées en ville

Le tri se développe partout, y compris dans l'espace public.

Engagée sur le chemin de la transition, la Ville de Cahors a obtenu cette année sa troisième étoile au label « Ville éco-propre » décerné par l'association des villes pour la propreté urbaine (sur un label qui en compte cinq). Cette distinction met en lumière les efforts réalisés pour améliorer la propreté des espaces publics : renforcement des effectifs de la brigade verte, renforcement des moyens techniques (remplacement des chariots pelle et balai, par des machines aspiratrices et électrifiées Glutton), politique "Stop-encombrants", formation des agents du service propreté au tri fin 2022, ou encore le déploiement des corbeilles de tri dans l'espace public.

### 50 % des anciennes corbeilles remplacées

Sur les 360 corbeilles de la ville, 180 ont été remplacées de juin 2022 à mai 2023 par des corbeilles permettant de pratiquer le tri sélectif dans les espaces publics. Pour déployer ces corbeilles, la Ville a ciblé les emplacements où le potentiel d'emballages était le plus important (lieux de pause déjeuner, esplanades, parcs, artère commerçante, promenade touristique, proximité abribus, etc...). La place François-Mitterrand, les allées Fénelon, les parcs Jouvenel, Gaubert et Tassart, la promenade Valentré, le boulevard Gambetta, le centre historique autour des activités commerçantes de la Halle, le quai Ludo-Rollès, le Mont-St-Cyr, l'avenue Maryse-Bastié et un certain nombre d'arrêts de bus fréquentés en sont aujourd'hui équipés. Ces corbeilles de tri représentent 75 à 80 % du tonnage collecté.

Afin que le tri soit mis en place partout, la ville de Cahors accompagne également les manifestations et événements qui se déroulent sur le territoire.

### Une bonne qualité du tri et un process vertueux

Depuis leur déploiement, **15 tonnes d'emballages recyclables ont été collectés, avec une bonne qualité du tri constatée**. Une fois collectés, les emballages sont amenés au quai de transfert des emballages recyclables du Grand Cahors, pour être triés au centre de tri du SYDED à Catus. Pour faciliter le ramassage des déchets et réduire ses émissions polluantes, **la Ville s'est également récemment équipée d'un petit camion plateau électrique**. Le ramassage des corbeilles double-flux ne nécessite l'intervention que d'un agent municipal.

### Une opération subventionnée à 80 % par Citeo et l'ADEME

Après avoir candidaté à deux appels à projets pour le déploiement d'actions en faveur du geste de tri des déchets hors habitat privé, la Ville a obtenu des financements de Citeo et de l'ADEME à hauteur de 80 % au bénéfice de cet équipement en corbeilles permettant le tri.

Le coût de l'opération s'élève ainsi à 219 000€ HT, dont 182 000€ HT de subventions et 37 000 € HT de reste à charge pour la Ville.

#### Des corbeilles fabriquées en France

#### Les corbeilles sont conçues et fabriquées en France par la marque française Sineu Graff.

Cette entreprise de mobilier urbain basée en Alsace organise chaque année un séminaire « Club propreté » qui permet aux collectivités de s'informer et d'échanger sur les actualités et pratiques en matière de propreté urbaine. Cette année, la Ville de Cahors était ville d'accueil de ce séminaire. Elle vient d'accueillir les 20 et 21 septembre derniers une soixantaine de personnes représentant 25 collectivités de toute la France (Strasbourg, Marseille, Nantes, Dunkerque, Reims, Poitiers...).

Par le déploiement des corbeilles de tri dans ses espace publics, la Ville de Cahors anticipe l'obligation prévue par la loi AGEC (loi anti gaspillage pour une économie circulaire) qui prévoit la généralisation des poubelles de tri des emballages dans les espaces publics au 1er janvier 2025.

#### Citeo et l'ADEME

Des structures pour accompagner les collectivités et les entreprises vers la transition écologique

#### ⇒ Citeo



Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage.

Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements :

- réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ;
- créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique
- donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation
- co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international
- cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission.

Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires, collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 72 % des emballages ménagers et 62 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

#### ⇒ L'ADEME



L'ADEME est un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de la Transition énergétique et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Elle participe à la construction des politiques nationales et locales de transition écologique.

